

# 8<sup>ÈME</sup> RALLYE NATIONAL VALLEE DU CHER

SAMEDI 14 MAI 2011 : THÉSÉE  
DE 14H30 À MINUIT

DIMANCHE 15 MAI 2011 : POUILLÉ-ANGÉ & SAINT AIGNAN  
DE 8H30 À 18H



Région  
Centre



NOUVEAUTÉ 2011

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC  
[ NATIONAL COEF.1 ]



COUPE DE FRANCE DES RALLYES  
[ NATIONAL COEF.3 ]



Avec la participation des communes...



Angé



[www.ecurie41.org](http://www.ecurie41.org)

## Règlement

### Véhicules Historiques Compétition



**ECURIE 41**

*et A.S.A.C.O. PERCHE VAL DE LOIRE*

**1<sup>er</sup> RALLYE NATIONAL V.H.C. de la VALLEE DU CHER**

**14 AU 15 MAI 2011**

## **Règlement Particulier V.H.C.**

### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement :	14 Mars 2011
Ouverture des engagements :	14 Mars 2011
Clôture des engagements :	2 Mai 2011 à minuit
Parution du road-book :	7 Mai 2011 à partir de 9h30
Reconnaisances :	7, 8 et 13 Mai 2011 de 10h00 à 18h00, le 13 mai 2011 de 22 à 24h00 ES Thésée uniquement, 14 Mai 2011 de 9h00 à 11h00
Vérifications Administratives :	14 Mai 2011 de 8h45 à 12h00 Thésée, salles des Fêtes, sur convocation
Vérifications Techniques :	14 Mai 2011 de 9h00 à 12h15 Thésée, Place de la gare
Mise en place du Parc de départ:	14 Mai 2011 à partir de 9h00
1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Comm. Sportifs:	14 Mai 2011 à partir de 13h30 Thésée, Mairie
Publication des équipages admis au départ :	14 Mai 2011 à partir de 14h00 Thésée, Mairie
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape :	14 Mai 2011 à partir de 14h32, Thésée, Mairie
Publication des heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	15 Mai 2011 à 8h00, Thésée, Mairie
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape :	15 Mai 2011 à partir de 08h25, Thésée, Mairie
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape :	15 Mai 2011 à partir de 16h46, Pouillé, Salle des fêtes
Vérification finale :	A proximité du parc fermé, Salle des fêtes à Pouillé
Publication des résultats du rallye :	15 Mai 2011, Thésée, Mairie et Pouillé, à proximité du Parc Fermé
Remise des prix :	15 Mai 2011, Pouillé, Salle des Fêtes

## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L' A.S.A.C.O. Perche Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie 41 en qualité d'organisateur technique organisent les 14 et 15 Mai 2011 le

### 1<sup>er</sup> Rallye national V.H.C. de la Vallée du Cher

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. n° 45 en date du **mardi 8 février 2011**.

#### Comité d'Organisation :

Président : Loïc GAGNEUX

Membres : Joël BARDIN, Damien BONNAMY, Gérard EDOUARD et les membres de l'Ecurie 41

Secrétariat du Rallye : **Jocelyne BAIL**  
3 rue de Peumen  
41110 POUILLÉ

Tél.: 02 54 71 50 69  
Tél.: 04 76 93 68 69 (du 29/04 au 5/05)  
Port.: 06 83 51 66 79

A partir du 13 mai, le secrétariat est transféré à la mairie de Thésée, contact Loïc GAGNEUX (06 81 28 31 02).

#### Permanence du rallye :

Mairie de Thésée le 14 Mai 2011 à partir de 08h30 et le 15 Mai 2011 à partir de 08h10

Organisateur technique : ECURIE 41, Loïc GAGNEUX, Président

#### **1.1P. Officiels**

Président de collège	Chantal RATAULT-BOULBEN	Licence 1507/6530
Commissaires sportifs	Odile DELERUE	Licence 1101/4282
	Gilles GUIILLIER	Licence 1507/2504
	Alain LAFONT	Licence 1507/4726
	Jean-Yves BRI SSET	Licence 1504/3244
Directeur de course général	Roger DESMOULLIN	Licence /
Directeurs de course adj. P.C.	Claudette MARANDEAU	Licence 1507/6807
	Serge FAUVEL	Licence 1507/2517
Auditeur libre P.C.	Joël BOURSIER	Licence 1504/6549
Voiture tricolore	Gilbert SENEGOND	Licence 1507/4301
Directeur de course E.S. Thésée	Jacques COURTIN	Licence 1504/6233
Directeur de course adj. E.S. Thésée	Claude MARANDEAU	Licence 1507/4692
Directeur de course E.S. Pouillé/Angé	Jacques COURTIN	Licence 1507/6233
Directeur de course adj. E.S. Pouillé/Angé	Patrick BOULBEN	Licence 1507/6562
Directeur de course E.S. St Aignan	Claude MARANDEAU	Licence 1507/4692
Directeur de course adj. E.S. St Aignan	Sophie GARDIA	Licence 1504/54158
Médecin E.S. Thésée	Alain URENA	
Médecin E.S. Pouillé / Angé	Alain URENA	
Médecin E.S. St Aignan	Daniel MOUNA	
Responsable informatique	Françoise LEROY	
Responsable de la sécurité	Loïc GAGNEUX	Licence 1507/15785
Chronométrateur	Michel LANGLAIS	Licence 1110/189630
Chronométrateur	Francine TEXIER	Licence 1504/
Chronométrateur	Olga DESTERNE	Licence 1504/181356
Chronométrateur	Cyril VALLEE	Licence 1507/123878
Commissaire technique Responsable	Alain GOUPY	Licence 1428/24279
Commissaire technique	Sylvain MENORET	Licence 1507/8845
Commissaire technique	Philippe COURTIN	Licence 1507/42190
Commissaire technique	Alexandre BERTHAULT	Licence 1507/
Chargé des relations avec les concurrents	Gilles ROUX	Licence 1504/1482
Chargé des relations avec les concurrents	Mikael RAGUENEAU	Licence 1507/44935
Chargé des relations avec la presse	Loïc GAGNEUX	Licence 1507/15785

### **1.2P. Eligibilité**

Le 1<sup>er</sup> Rallye national V.H.C. de la Vallée du Cher compte pour :

- La Coupe de France des rallyes V.H.C. F.F.S.A. 2011, coefficient 1

### **1.3P. Vérifications**

- Les vérifications administratives auront lieu le samedi 14 Mai 2011 à la Mairie de Thésée, de 8h45 à 12h00, sur convocation avec heure de passage.
- Les vérifications techniques auront lieu le samedi 14 Mai 2011 à Thésée place de la gare, de 9h à 12h15.
- Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault MARCHADIER à Seigy.  
Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € ttc

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions**

#### **3.1.5P.**

Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye national V.H.C. de la Vallée du Cher doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avec son règlement, avant le 2 Mai 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les photocopies des documents suivants devront être jointes à la demande d'engagement : permis de conduire (recto verso), licences de l'équipage, la carte grise du véhicule et 1<sup>ère</sup> page du PTH.

En cas de sous-affranchissement, l'écurie 41 ne pourra être tenue responsable de la non-réception de l'engagement.

L'équipage recevra par retour de courrier un accusé de réception de son engagement, avec un bon de retrait du road-book.

Le road-book sera à retirer, à partir du samedi 7 Mai 2011, au café de la Gare 1 place de la Gare à Thésée (tél. : 02 54 71 56 67) de 9h30 à 18h30.

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à **30 voitures** maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative de l'Organisateur : 300 €
- b) Sans la publicité facultative de l'Organisateur : 600 €

Réduction de 40 € par membre de l'écurie 41 composant l'équipage (à jour de ses cotisations)

Chèque à l'ordre de : ECURIE 41

**3.1.12.P.** *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

*En cas de forfait, l'article IV.D.2 des Prescriptions Générales de la FFSA sera appliqué.*

### **3.3P. Ordre de Départ**

**3.3.1P.** Le départ de la 4<sup>ème</sup> section de la première étape, sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalité établi à l'issue de la 2<sup>ème</sup> section.

## ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. *Voitures Admises*

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant le PTH.

Les catégories sont :

- Tourisme de série (T)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Course biplace (TSRC) immatriculée
- Tourisme de Compétition (CT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Tourisme spéciale Groupe 5 (HST)

**Les voitures homologuées groupe 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.**

Définition des périodes de l'Annexe K admises

Période **E** 1947 à 1961

Période **F** 1962 à 1965

Période **G1** 1966 à 1969

Période **G2** 1970 à 1971

Période **H1** 1972 à 1975

Période **H2** 1976

Période **I** 1977 à 1981

### 4.2P. *Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques*

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.3P. *Assistance*

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée aux lieux uniquement précisés sur le road book

#### 4.3.2.3P. *Limitation de changements de pièces*

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. *Description*

Le 1<sup>er</sup> Rallye national V.H.C. de la Vallée du Cher représente un parcours de 241 kms.

Il est divisé en 2 étapes.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100,3 kms.

Les **Epreuves Spéciales** sont :

- Samedi 14 Mai 2011 : ES 1, 2, 3 & 4 : Thésée de 8,8 kms, 4 passages dont 1 de nuit
- Dimanche 15 Mai 2011 : ES 5, 7, 9 & 11 : Pouillé / Angé de 11,4 kms, 4 passages  
ES 6, 8 & 10 : St-Aignan de 6,5 kms, 3 passages

L'itinéraire horaire figurera dans l'Annexe « itinéraire » distribué lors de la remise du road-book.

### 6.2P. *Reconnaitances*

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 7, dimanche 8 et vendredi 13 Mai de 10h00 à 18h00
- Vendredi 13 Mai de 22 à 24h00, spéciale de Thésée UNIQUEMENT
- Samedi 14 Mai de 9h à 11h

### 6.3P. *Carnet de contrôle*

Conforme au règlement standard FFSA

### 6.4P. *Circulation*

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. *Départ*

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.2P. *Dispositions Générales Relatives aux Contrôles*

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de Route : combinaisons blanches ou FFSA
- Chef de Poste : combinaisons blanches ou FFSA

### 7.3P. *Contrôles de Passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Mise Hors Course*

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.16P. Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

### 7.4P. *Contrôle de Regroupement*

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.5P. *Epreuves Spéciales (ES)*

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.6P. *Parc Fermé*

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Les 3 premiers équipages recevront un prix en nature (coupe).

Tous les équipages classés recevront un souvenir, issu de la production locale.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 Mai 2011 à la Salle des Fêtes de Pouillé, 30 minutes minimum après l'affichage des résultats.

